



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Prières de rue à Clichy

Question écrite n° 2908

### Texte de la question

M. Gilbert Collard alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les graves désordres qui portent atteinte à l'ordre républicain dans la commune de Clichy. En effet, plusieurs centaines de personnes se réunissent sur la voie publique, devant la mairie, chaque vendredi pour diffuser par hauts parleurs les prières du culte musulman. Cette violation de l'espace public, accomplie sciemment devant le bâtiment symbole de la laïcité républicaine est encouragée par une association islamiste aux finalités assez douteuses. M. Gilbert Collard souhaiterait savoir pourquoi la préfecture ne disperse pas cet attroupement hebdomadaire qui exaspère les riverains. De plus, ces perturbations récurrentes sont destinées à alimenter un chantage illégal. En effet, les manifestants tentent d'obtenir de la mairie le financement d'une mosquée, ce qui serait totalement contraire à la loi de 1905. Ce chantage est d'autant plus inadmissible que le culte musulman dispose déjà d'un lieu d'exercice à Clichy, rue des Trois pavillons. M. le député souhaiterait donc que la préfecture dénonce clairement des agitateurs qui tentent de s'opposer à l'exécution d'une décision de justice. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Collard](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2908

**Rubrique :** Religions et cultes

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 novembre 2017](#), page 5501

**Question retirée le :** 4 décembre 2018 (Retrait à l'initiative de l'auteur)